

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ÉCOLES AMIES DES DROITS HUMAINS

GUIDE POUR LES ÉLÈVES

QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE AMIE DES DROITS HUMAINS ?

Une École amie des droits humains (EADH) est un établissement scolaire dont les différents acteurs intègrent le respect et la défense des valeurs liées aux droits humains dans tous les aspects de la vie scolaire et au-delà.

Une EADH s'engage à offrir un enseignement :

SUR les droits humains afin que tous les acteurs de la vie scolaire sachent ce que c'est et pourquoi ils sont importants ;

À TRAVERS les droits humains pour que l'établissement devienne un modèle d'excellence dans la mise en œuvre des droits humains ;

POUR les droits humains afin que chaque membre de la communauté scolaire connaisse ses droits et sache protéger les droits d'autrui.

L'ensemble de l'établissement est impliqué. Cela signifie que les droits humains sont appliqués dans les quatre domaines clés de la vie scolaire : la gouvernance, les relations interpersonnelles, le programme et le milieu scolaire.

Lorsque les droits humains sont présents dans la salle de classe, dans la cour de l'établissement et dans les cœurs et les esprits des élèves, cela finit par déteindre sur leur façon de penser, leur ressenti et leur comportement. Les élèves, les enseignant-e-s et les autres membres de votre communauté scolaire apprennent à appliquer les principes relatifs aux droits humains dans leur quotidien.

Inclusion, tolérance et respect de la diversité sont des principes fondamentaux des droits humains. Quand ces principes guident les pensées et les actions des membres de la communauté scolaire, il reste peu de place pour le harcèlement ou la discrimination : des relations se nouent entre êtres humains rendus égaux par des droits partagés.

Les acteurs d'une EADH défendent leurs droits, par la parole ou l'action. Ils et elles connaissent leurs responsabilités et les assument en respectant les droits des autres.

POURQUOI CRÉER DES ÉCOLES AMIES DES DROITS HUMAINS ?

Les EADH cultivent les compétences nécessaires aux leaders d'aujourd'hui et de demain. (C'est-à-dire vous !)

En instaurant une culture respectueuse des droits humains, votre établissement permet aux membres de votre communauté scolaire de faire entendre leurs voix lorsque des décisions qui affectent leurs vies sont prises.

En devenant une École amie des droits humains, votre établissement vous permet :

- d'avoir plus de choix en matière de contenu pédagogique et de méthodes d'apprentissage ;
- de participer aux décisions relatives à votre établissement ;
- de trouver de nouveaux moyens de tisser des liens avec les autres élèves ;
- d'en savoir plus sur les droits humains en les mettant en pratique.

Amnesty International a constaté que les établissements bénéficient de cette approche à travers :

- une amélioration des relations entre les élèves et les enseignant-e-s ;
- la création d'une communauté scolaire dont les membres se respectent mutuellement ;
- l'instauration d'un environnement d'apprentissage motivant et intéressant pour les élèves ;
- un enseignement qui apprend aux élèves à participer à la vie scolaire et à la société en tant que personnes responsables.

En décidant de devenir une École amie des droits humains, votre établissement fait le choix de faire de vos camarades et de vous-même des personnes capables à l'avenir d'améliorer la vie d'autres personnes.

Photo de couverture :

Camp international de jeunes contre le harcèlement

© Amnesty International Portugal

ÇA A L'AIR SUPER ! COMMENT PUIS-JE PARTICIPER ?

EXPRIMEZ-VOUS

Les EADH demandent aux élèves d'exprimer leurs opinions et de faire part de leurs expériences. N'hésitez pas à saisir l'occasion pour exprimer votre point de vue.

SOYEZ CONSCIENT-E DE VOS RESPONSABILITÉS

Qu'est-ce que signifie de respecter les droits humains ? Les EADH abordent cette question sous plusieurs angles. Prenez le temps d'appréhender le sujet et proposez vos idées.

RENSEIGNEZ-VOUS

Le manuel EADH donne aux établissements des informations pour débiter en tant qu'EADH. Il est disponible en ligne : voir le lien sur la dernière page.

PARTICIPEZ

Les élèves étudiant dans des EADH ont la possibilité de participer aux processus de planification. Votre établissement dispose-t-il d'un groupe de travail sur les droits humains ou d'un club de défense des droits humains ? Demandez comment vous pouvez y participer.

FAITES PREUVE DE CRÉATIVITÉ

Si vous avez des idées sur la façon dont votre établissement peut agir pour faire une plus grande place aux droits humains, n'hésitez pas à en parler.

PRENEZ CONTACT

Demandez au bureau d'Amnesty International le plus proche comment votre établissement peut contribuer à des campagnes et des activités de défense des droits humains. Pour trouver les coordonnées de votre bureau local, rendez-vous en dernière page.



Les EADH cultivent les compétences nécessaires
aux leaders d'aujourd'hui et de demain.

INDE. DES ÉLECTIONS DE REPRÉSENTANT-E-S DES ÉLÈVES COMME TREMLIN POUR LES DROITS HUMAINS

La fondation Al Azhar, un établissement scolaire dirigé par une ONG, se trouve dans un quartier majoritairement musulman du sud de Bangalore. Dans l'optique de devenir une École amie des droits humains, l'établissement a organisé des élections de représentant-e-s des élèves.

« J'essaierai de résoudre les problèmes de mes amis et de veiller à ce que tout le monde puisse participer aux événements scolaires », a déclaré Kushnaaz Begum (13 ans) après avoir été élue représentante des élèves.

Kushnaaz ainsi que 12 autres élèves se sont présentés à ces élections des représentant-e-s des élèves, les deuxièmes organisées par l'établissement. Une semaine avant le scrutin, l'excitation était palpable et les élèves faisaient des pronostics sur les gagnants. L'enthousiasme ambiant était contagieux et l'on pouvait sentir un véritable désir de démocratie naître chez les élèves, avides de nouvelles responsabilités. Après l'annonce des résultats, Mohd Salauddin (12 ans), qui n'a pas été élu, a déclaré : « Je réessaierai l'année prochaine et je ferai une meilleure campagne... J'espère que je serai élu représentant. Je ferai du bon travail. »

Imrana, enseignante à Al Azhar, a déclaré : « Cette année, les élèves se sont manifestés

d'eux-mêmes pour être candidats, contrairement à l'année dernière. » Elle a ajouté : « L'année passée, les représentants des élèves ont eu l'idée d'installer une boîte à suggestions et nous avons reçu des signalements de harcèlement par ce biais. Le problème a été résolu grâce à l'établissement d'un dialogue avec les élèves et les enseignants. Les représentant-e-s des élèves ont joué un rôle important à cet égard. »

Une prise de décision éclairée, notamment grâce à un conseil de représentant-e-s des élèves démocratique, peut faire une réelle différence au sein d'un établissement scolaire. Les élèves se sentent plus autonomes et ils prennent conscience de leur droit à être entendus. Ce pas en direction d'une gouvernance démocratique peut servir de tremplin pour garantir le respect des droits humains de toutes et tous.



Photo : Des élèves travaillent avec leurs enseignant-e-s pour préparer les élections des représentant-e-s des élèves.

Fondation Al Azhar, sud de Bangalore
© Amnesty International Inde

COMMENT EN SAVOIR PLUS ?

Contactez votre établissement, ou le bureau d'Amnesty International le plus proche.

Vous pouvez découvrir où se trouve le **bureau d'Amnesty International** le plus proche en cherchant votre pays dans la liste : <https://www.amnesty.org/fr/countries>

Les coordonnées des bureaux régionaux sont disponibles à l'adresse :

<https://www.amnesty.org/fr/about-us/contact/>

Voir aussi : <https://www.amnesty.org/fr/human-rights-education/human-rights-friendly-schools/>